

## Bus scolaire

Depuis la rentrée de septembre, notre agent communal Lydie Daguët, assure la surveillance dans le bus matin, midi et soir.

Nous rappelons aux enfants qu'il est important de respecter les consignes données par Lydie ou le chauffeur afin d'assurer leur transport en toute sécurité

## Piscine pour une classe

Notre classe de CE1-CE2 bénéficie de créneaux horaires pour se rendre à la piscine d'Auxerre, depuis la rentrée scolaire jusqu'aux prochaines vacances (fin octobre), les lundis et jeudis après-midi.

La commune prend en charge les frais de transport.

C'est une chance pour nos enfants de découvrir la natation ou de se perfectionner dans cette activité.

## Cérémonie du 11 novembre

Elle sera célébrée à 11 heures devant le monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur.

## Travaux

L'ensemble des travaux envisagés font actuellement l'objet de demandes de subvention.

Aucun chantier ne sera engagé sans la certitude de financements.

Tout arrive à point à qui sait attendre !

## Affouage

Inscription en mairie avant le 15 novembre 2021 accompagnée du règlement de 40 € (à l'ordre du Trésor Public). Le tirage au sort aura lieu fin novembre.

## AGENDA

- Jeudi 11 novembre : cérémonie à 11 heures
- Lundi 15 novembre : fin des inscriptions pour les affouages
- 30 novembre : fin de la consultation « éclairage public dans le village »
- Samedi 11 décembre : marché de Noël
- Dimanche 12 décembre : repas de fin d'année des seniors



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous

Notre commune est en cours d'agrément afin que nous puissions accueillir un/une jeune (entre 16 et 25 ans) dans le cadre d'une mission de Service Civique. Nous espérons pouvoir intégrer un jeune de notre village.

Sa mission sera « la création et la mise en place de manifestations culturelles et sportives, ainsi que le maintien du lien intergénérationnel »

Une offre sera déposée sur le site du service civique dès validation de notre demande d'agrément, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour davantage d'informations vous pouvez consulter le site : [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)



**3 FORMULES**  
qui s'adaptent à vous !  
Valables des l'achat et jusqu'au 31 décembre 2022.

CARTES CADEAUX (TARIFS ANNUELS)	Liberté 34,90 €	Essentiel 59,90 €	Premium 89,80 €
OFFRES DÉCOUVERTES LOCALES Jusqu'à -50%		✓	✓
OFFRES PERMANENTES LOCALES -10% à -30%	✓	✓	✓
OFFRES PERMANENTES NATIONALES -10% à -30%	✓		✓
OFFRES WEB -5% à -80%	✓		✓
OFFRES BILLETTERIE CINÉMA & LOISIRS + LOCALES & NATIONALES ILLIMITÉES	✓		✓

**PASSTIME**, c'est profiter de remises exceptionnelles jusqu'à - 50 % dans les Restaurants, Commerce et Loisirs près de chez vous, sur votre département, toute l'année, et jusqu'à 6 personnes.

Vos élus ont assisté à une présentation et vous proposent d'acquérir la version dématérialisée avec des tarifs négociés (mentionnés sur le bon de commande).

3 formules vous sont proposées.

Si vous souhaitez passer commande veuillez remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer à la Mairie accompagné de votre chèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 06.99.62.78.88 entre 17h et 20h.

**INFORMATION IMPORTANTE**

Votre commune participera à hauteur de 10 € par famille (en plus des tarifs remisés) sur la formule de votre choix (Une seule formule par famille).

### Après-midi sportive

Le samedi 3 juillet dernier, la commune a organisé une première après-midi sportive pour les jeunes de 6 à 12 ans autour de la salle des fêtes.

Deux activités ont été prêtées par le Conseil Départemental : des karts à pédales et des déguisements de sumos.

Un circuit de quads a été installé à cette occasion. Cette prestation a été prise en charge par la commune pour 200 €.

L'association « Branches en fête » et la société de chasse ont participé à cette manifestation et ont proposé des gourmandises et une buvette pour petits et grands.

Le Centre de Première Intervention de Valravillon était également présent avec un camion à eau pour une animation avec les lances à incendie et une initiation aux massages cardiaques a été animée par la cheffe de corps.

Malgré une météo capricieuse, cette après-midi s'est bien déroulée et fût appréciée de tous.

La commune remercie encore tous ceux qui se sont associés à cette manifestation et qui ont permis la réussite de cette première.

✂-----

**Bon de commande PASSTIME (à retourner au plus tard le 22 Novembre)**

Nom ----- Prénom -----

Adresse -----

Numéro de téléphone /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

FORMULES pour les habitants de Branches  
(tarif négocié moins 10 € de part communale) :

- LIBERTE 24,90 € - 10 € = **14.90 €**
- ESSENTIEL 39,90 € - 10 € = **29.90 €**
- PREMIUM 49,80 € - 10 € = **39.80 €**

Possibilité d'acquérir une formule pour une personne extérieure :

- LIBERTE 24,90 € X ----- = -----
- ESSENTIEL 39,90 € X ----- = -----
- PREMIUM 49,80 € X ----- = -----
- TOTAL -----

### Rentrée scolaire 2021-2022

Nous accueillons, cette année, les élèves de CP, CE1 et CE2 répartis en deux classes, pour un effectif de 43.

Nous souhaitons à nos enfants et enseignants une très belle année, studieuse et dans les meilleures conditions de travail possibles.

## Illuminations de Noël

Comme l'an passé, la commune poursuit doucement sa mise en lumière pour les fêtes de fin d'année.

Nous invitons les habitants à décorer leur maison pour que la magie de Noël opère dans notre village !

## Repas des seniors

Un repas festif pour nos habitants de plus de 65 ans est organisé le dimanche 12 décembre.

Une invitation personnelle vous sera adressée.

Nous sommes très heureux de pouvoir enfin vous retrouver pour ces fêtes de fin d'année.

## Consultation communale

Notre village est éclairé toute la nuit et dans toutes les rues.

Suite à des demandes reçues en mairie sollicitant la coupure de l'éclairage public en pleine nuit, nous menons une réflexion et souhaitons recueillir vos avis.

Etes-vous POUR ou CONTRE le maintien de l'éclairage public toute la nuit ?

Réponse à déposer en mairie (secrétariat ou dans la boîte aux lettres) avant le 30 novembre 2021.



Consultation communale avant le 30 novembre 2021

- POUR** le maintien de l'éclairage public
- CONTRE** le maintien de l'éclairage public

## Site internet

Découvrez le site internet de notre commune :

**[www.branches.fr](http://www.branches.fr)**

Ce site est conçu et destiné aux administrés, aux touristes, aux curieux ...

Vous trouverez des informations administratives, la vie associative et économique de la commune et bien d'autres choses.

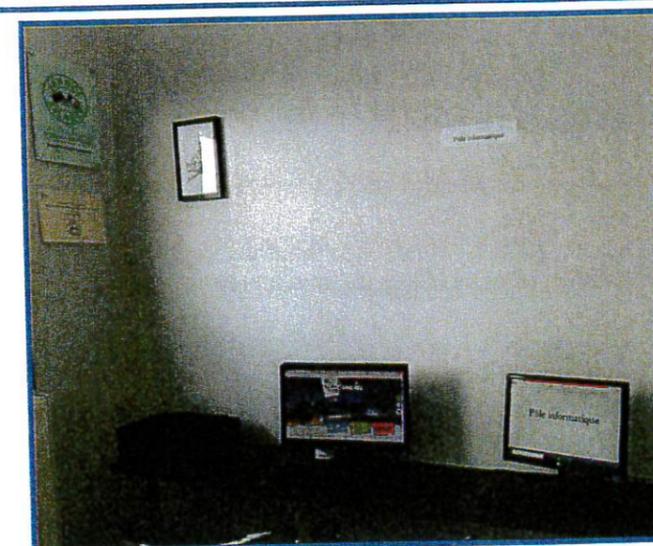
Des démarches en ligne sont proposées (location de la salle des fêtes, dossier de déclaration préalable...)

Nous vous rappelons que la mairie dispose d'un pôle informatique composé de deux ordinateurs et d'une imprimante, accessibles à tous, aux heures d'ouverture du secrétariat.

## Subvention de l'Etat

Une subvention a été sollicitée pour le coût de conception de notre site internet de 2300 € auprès du Préfet de l'Yonne.

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement pour la transition numérique, Branches fait partie des quelques villages du département à avoir obtenu une subvention (2300 €). Une cérémonie en préfecture a eu lieu pour la remise du diplôme.





## NUMÉROS UTILES

- Mairie de Branches : 03-86-73-79-33 Mail : mairie-de-branches89@wanadoo.fr
- Communauté de l'Auxerrois : 03-86-72-20-60
- Gendarmerie de Montholon : 03-86-63-40-17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- SOS Médecin 24H/24 : 3624

## HORAIRES DECHETTERIE DE BRANCHES

*Hiver : du 01/11 au 31/03*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	10h-12h 14h - 17h	FERMÉ	10h - 12h 14h - 17h	FERMÉ	10h - 12h 14h - 17h

*Merci de respecter les gestes barrières pour la santé de tous.*

*Le port du masque est OBLIGATOIRE*

## TRAVAUX – BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

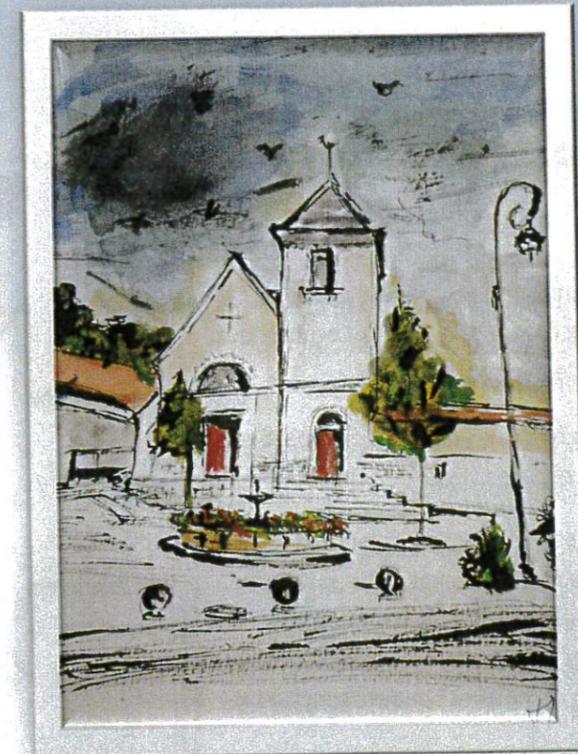
- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h** et de **16h à 18h**

(Extrait de l'arrêté préfectoral de 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage).

Le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale. La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amande de **450€** maximum.

# La Gazette de Branches

Toute l'actualité de votre commune se trouve ici



Mairie  
2 route de Guerchy  
89113 Branches  
www.branches.fr

N°5–Octobre 2021